

L'ENCADREMENT DES JEUNES À FLORENCE AU XVE SIÈCLE

Ilaria Taddei

Société française d'histoire urbaine | « Histoire urbaine »

2001/1 n° 3 | pages 119 à 132

ISSN 1628-0482

ISBN 2914350031

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2001-1-page-119.htm>

!Pour citer cet article :

Ilaria Taddei, « L'encadrement des jeunes à Florence au XVe siècle », *Histoire urbaine* 2001/1 (n° 3), p. 119-132.

DOI 10.3917/rhu.003.0119

Distribution électronique Cairn.info pour Société française d'histoire urbaine.

© Société française d'histoire urbaine. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'encadrement des jeunes à Florence au xv^e siècle

De tous les jeux militaires, tels que les joutes (*armeggerie*), tournois et *ludi equestri* en général, les *battagliole* ou *sassaiole*, c'est-à-dire les batailles de cailloux, étaient les activités ludiques les plus enracinées dans les sociétés urbaines de l'Italie médiévale¹. Il s'agissait en effet de pratiques largement répandues dans toutes les couches de la population, surtout parmi les enfants, les adolescents et les jeunes. Leur caractère populaire tenait essentiellement à la simplicité de l'équipement requis qui n'exigeait aucune monture particulière. Les batailles de cailloux, qui au départ étaient probablement une forme d'entraînement militaire, pouvaient se

1. Sur les *battagliole* des villes de l'Italie médiévale : cf. Aldo A. Settia, « *Ut melius doceantur ad bellum*: i giochi di guerra e l'addestramento delle fanterie comunali », dans *La civiltà del torneo (sec. XII-XVII). Giostre e tornei fra medioevo ed età moderna*, Narni, Centro studi storici di Narni, 1990, p. 1-27; Jean-Claude Maire Vigueur, « Un jeu bien mal tempéré. Le *ludus battaglie* de Pérouse », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby, II: Le tenancier, le fidèle et le citoyen*, Aix-en Provence, Publications de l'université de Provence, 1992, p. 195-208; Andrea Zorzi, « Battagliole e giochi d'azzardo a Firenze nel tardo Medioevo: due pratiche sociali tra disciplinamento e repressione », dans *Gioco e giustizia nell'Italia di Comune*, a cura di G. Ortalli, Treviso-Roma, Viella, 1993, p. 73-86; Aldo A. Settia, « La "battaglia" un gioco violento fra permissività e interdizione », dans *Gioco e giustizia, op. cit.*, p. 121-132; Giovanni Ciappelli, *Carnevale e Quaresima. Comportamenti sociali e cultura a Firenze nel Rinascimento*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1997, p. 123-136. Sur la riche littérature concernant les *ludi equestres* : cf. en particulier Stefano Gasparri, « I *milites* cittadini: tradizione militare e superiorità sociale », dans *Riti e rituali nelle società medievali*, a cura di J. Chiffolleau, L. Martines, A. Paravicini Bagliani, Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 1994, p. 97-114; Franco Cardini, *Quell'antica festa crudele. Guerra e cultura della guerra dall'età feudale alla grande rivoluzione*, Firenze, Sansoni, 1982; *Id.*, *I giorni del sacro. Il libro delle feste*, Novara, Editoriale Nuova, 1983; *Id.*, « Le feste in Toscana tra medioevo ed età moderna », dans *Id.*, *Le mura di Firenze inargentate*, Palermo, Sellerio, 1993, p. 295-308; *Id.*, « Armeggiar di notte », *Gioco e giustizia, op. cit.*, p. 133-143; Paola Ventrone, « Feste e spettacoli nella Firenze di Lorenzo il Magnifico », dans *Le tems revient 'l tempo si rinnova. Feste e spettacoli nella Firenze di Lorenzo il Magnifico*, a cura di P. Ventrone, Firenze, Silvana Editoriale, 1992, p. 21-53; Lucia Ricciardi, *Col senno col tesoro e colla lancia. Riti e giochi cavallereschi nella Firenze del Magnifico Lorenzo*, Firenze, Le Lettere, 1992; *Id.*, « I giochi cavallereschi nella Firenze del Magnifico Lorenzo », dans *Passare il tempo. La letteratura del gioco e dell'intrattenimento dal XII al XVI secolo*, Roma, Salerno Editrice, 1993, I, p. 551-574.

dérouler avec ou sans arme tout au long de l'année et en particulier durant la période de Carnaval. Tantôt, ce n'était rien d'autre qu'un échange de jets de pierres entre deux camps opposés, dont les acteurs étaient souvent des enfants, des adolescents et des jeunes ; tantôt, les joueurs étaient équipés d'armes offensives et défensives plus au moins sophistiquées, comme des bâtons ou des massues (*clavea*) et des protections telles que casque, haubert et bouclier². La présence d'armes pouvait facilement entraîner les adversaires dans des combats sanglants et provoquer des victimes parmi les participants et le public. Cela ne signifiait pas pour autant que les formes élémentaires de batailles ne déclenchaient pas d'actions violentes : de simples jeux, voire des batailles simulées entre enfants, étaient susceptibles, à tout moment, de dégénérer en luttes féroces³.

De toute évidence, les autorités communales ne voyaient pas ces effusions de sang d'un bon œil. Mais elles redoutaient plus que tout le débordement de ces jeux hors de leur cadre ludique. Ces batailles pouvaient en effet être l'expression de rivalités territoriales entre factions ennemies, et devenir de ce fait le ferment de luttes plus graves. Afin de préserver l'ordre public et politique, les jeux militaires furent réglementés et encadrés dans des formes rituelles, qui limitaient l'expression violente des tensions urbaines⁴.

Face à des activités si répandues et si ancrées dans les traditions urbaines, la politique répressive adoptée par les autorités civiles de Florence et des villes italiennes en général fut très ambiguë⁵. Les statuts communaux de 1325 balancent entre l'interdiction totale du jeu et la limitation de l'emploi d'armes dangereuses⁶. Les participants se voyaient punis selon leur âge : les amendes étant réduites de moitié pour les moins de 15 ans⁷. Cette indulgence envers les enfants et les adolescents ne s'explique pas uniquement par la volonté d'éliminer les batailles les plus périlleuses qui étaient sans aucun doute l'apanage des adultes. Les raisons de cette clémence étaient plutôt liées à l'idée d'irresponsabilité –

2. Cf. A. A. Settia, « *Ut melius* », art. cit., p. 79-105 ; J.-C. Maire Vigueur, « Un jeu bien mal tempéré », art. cit., p. 200-201.

3. Les statuts communaux florentins de 1325 condamnaient les rixes d'enfants, car elles provoquaient « *seditiones et scandala ac plerumque vulnera* », cf. *Statuti della repubblica fiorentina*, a cura di R. Caggese, 2 vol. : II, *Statuto del podestà dell'anno 1325*, Firenze, 1921, l. III, chap. XXXVI, p. 200.

4. Cf. A. Zorzi, « Battagliole e giochi », art. cit., p. 78-86 ; J.-C. Maire Vigueur, « Un jeu bien mal tempéré », art. cit., p. 206.

5. Sur la politique adoptée par les villes italiennes et par Florence en particulier : cf. A. Zorzi, « Battagliole e giochi », art. cit., p. 78-86 ; A. A. Settia, « La "battaglia" », art. cit., p. 121-132.

6. Cf. *Statuto del podestà dell'anno 1325*, op. cit., l. III, chap. XVII, p. 189 ; chap. XXXV, p. 200.

7. *Ibid.*, chap. XXXVI, p. 200.

un facteur atténuant pour beaucoup d'autres crimes⁸ –, et reflètent une reconnaissance des pratiques violentes comme spécificité des mœurs juvéniles. Ottavia Niccoli a bien mis en évidence la dimension sacrée de la violence des *pueri* dans les villes italiennes à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance : c'étaient eux les acteurs des agressions contre les ennemis de la société (juifs, traîtres, usuriers, hérétiques, condamnés à mort, etc.), eux les protagonistes des batailles de cailloux perpétrées durant le Carnaval⁹. En tant que pratiques rituelles liées traditionnellement aux changements de saison, les *sassaiole* des enfants présentaient des caractères divinatoires : elles étaient considérées comme des signes surnaturels, des auspices pouvant annoncer les événements futurs.

Dans leur caractère sacré, les *battagliole* gardaient la faveur des autorités civiles : elles étaient en revanche réprimées en tant que simples divertissements débordant dans la violence. Bien incapables de les interdire totalement, les normes statutaires communales s'accompagnent au xv^e siècle d'un processus de moralisation des jeux et des coutumes sociales. Ce changement ne concerne pas uniquement Florence, mais toute la société du bas Moyen Âge, parcourue par de nouvelles exigences de réforme morale¹⁰. Ce qui caractérise Florence, c'est son rôle novateur et précurseur dans le développement de la pédagogie humaniste ainsi que dans l'action coordonnée des humanistes, des autorités civiles et des prédicateurs religieux, tels les deux frères dominicains, saint Antonin et Girolamo Savonarole.

L'observatoire ici choisi pour analyser ce nouveau climat culturel, religieux et social florentin est celui des confréries destinées aux jeunes qui se développent à Florence dès le début du Quattrocento. Ces structures réunissant aussi bien des enfants que des jeunes, dont le but est essentiellement éducatif, constituent une particularité florentine, en raison de la précocité du développement de ces confréries, et de l'ampleur de ce phénomène¹¹. Dans ce contexte spécifique, je me propose d'analyser les trans-

8. Cf. Claude Gauvard, « De grace especial ». *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, Publ. De la Sorbonne, 1991, p. 347-367.

9. Ottavia Niccoli, « Compagnie di bambini nell'Italia del Rinascimento », *Rivista storica italiana*, CI (1989), p. 346-374 ; *id.*, *Il seme della violenza. Putti, fanciulli e mammoli nell'Italia tra Cinque e Seicento*, Roma-Bari, Laterza, 1995, p. 21-88.

10. Cf. Claudia Cardinali, « Il santo e la norma. Bernardino da Siena e gli statuti perugini del 1425 », dans *Gioco e giustizia, op. cit.*, p. 183-191 ; Alessandra Rizzi, « Il gioco fra norma laica e proibizione religiosa : l'azione dei predicatori fra Tre e Quattrocento », dans *Gioco e giustizia, op. cit.*, p. 149-182 ; *id.*, *Ludus / Ludere. Giocare in Italia alla fine del medio evo*, Treviso / Roma, Viella, 1995, p. 103-163.

11. On compte à Florence au cours du xv^e siècle au moins une dizaine de confréries réservées aux jeunes, tandis qu'à la même époque et jusqu'au Concile de Trente dans le reste de l'Italie, la

formations des jeux juvéniles opérées par les confréries de jeunesse puis reprises et radicalisées par Savonarole. Il s'agit d'étudier les pratiques récréatives dans le cadre de la fête disciplinée qui doivent contrecarrer les jeux violents typiques des enfants et des jeunes et se substituer à eux. Il sera enfin intéressant d'évaluer les résultats de cette campagne d'éducation morale, sociale et culturelle promue par les confréries et par le mouvement savonarolien. Ce que nous pouvons dès maintenant souligner, c'est leur incapacité à discipliner en profondeur les mœurs juvéniles, à éliminer les pratiques violentes telles que les *battagliole*, très enracinées dans la société florentine du xv^e siècle, et demeurées très populaires tout au long du siècle suivant.

La chronique du couvent de Santa Maria Novella met en relation la constitution de la confrérie de la Pureté de la Vierge Marie, fondée le 13 mars 1475, avec le miracle qui serait à l'origine de la donation effectuée par la puissante famille des Ricasoli à la faveur du groupe des jeunes¹². Cette compagnie, appelée aussi de la Pure, était l'une des nombreuses *societates puerorum, adulescentium et iuvenum* qui se développent au cours du xv^e siècle dans tous les quartiers de la ville. Il s'agit d'ensembles socialement hétérogènes qui réunissent les jeunes issus de familles nobles, du peuple, et surtout des milieux artisans, dans les premières heures de l'après-midi des jours de fête, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient libérés de leurs engagements professionnels ou scolaires.

Bien que les documents élaborés par les confréries véhiculent l'image de structures autonomes instituées à l'initiative des jeunes garçons, ces associations sont en réalité créées par la volonté des adultes. D'une part, les laïcs financent les nouveaux groupes et trouvent les sièges pour leurs réunions, d'autre part, les autorités religieuses assurent une surveillance sur la formation de ces sociétés et un contrôle étroit de leurs pratiques de dévotion.

Selon la chronique du couvent de Santa Maria Novella, le miracle de la Vierge avec les *pueri (fanciulli)* serait l'élément inspirateur de la confrérie de la Pureté :

« certains enfants ayant pris des roseaux, feuillus comme des brosses, dans le champs de roseaux voisin, commencèrent vers la vingtième heure à courir de ci et delà dans le cimetière. Or il advint que pendant qu'ils couraient dans le cimetière en simulant une bataille, comme le font habi-

mention de confréries de jeunesse est très rare. Sur ce sujet je me permets de renvoyer à Ilaria Taddei, *Fanciulli e giovani. Crescere a Firenze nel Rinascimento*, Firenze, Olschki, 2001, p. 121-168.

12. Archivio di stato di Firenze (dorénavant ASF), *Notarile Antecosimiano* 19458, s.n.

tuellement les enfants, l'un d'entre eux, né de la famille des Ricasoli, se retrouva devant un portrait et s'entendit appeler par la Très Bienheureuse Mère de Dieu. L'enfant reste comme suspendu par cette voix inattendue. Il entend qu'on l'appelle une seconde fois et écoute la voix qui lui demande d'ôter avec son roseau feuillu la poussière et les toiles d'araignées de son portrait. L'enfant obéit docilement¹³».

Le tableau offert par cette chronique paraît très réel : il dessine un groupe d'enfants simulant des batailles, un jeu qui, comme nous l'avons vu, était très répandu parmi les *fanciulli* et les jeunes. Or, la bataille est interrompue par l'apparition de la Vierge qui incite l'un des enfants, éclairé par la vision céleste, à l'abandon du jeu : dès cet instant l'arme est employée pour mettre en valeur l'image de la Vierge. Le *puer* devient ainsi un centre d'attraction de la population envers le culte marial. Le choix d'ériger le prodige en un élément d'inspiration de la confrérie reflète le climat religieux du xv^e siècle, culminant avec l'expérience de Savonarole : en effet, les apparitions de la Vierge aux enfants étaient fréquentes, ceux-ci étant appelés à renouveler la foi céleste en tant qu'envoyés du Christ sur terre. Mais, dans le cadre de la confrérie, le prodige acquiert aussi un sens spécifique recouvrant parfaitement l'esprit de l'« école de vertu »¹⁴ : comme le miracle effectué par la Vierge, la confrérie aurait pu interrompre les *battaglie* et dresser les enfants et les jeunes vers des activités plus édifiantes.

En vue de former le jeune *costumato* (honnête et pur), les statuts des confréries interdisaient à leurs adhérents de pratiquer « tous les jeux défendus par la Sainte Eglise », d'y assister, de jurer, de proférer des blasphèmes, et de fréquenter les tavernes¹⁵. La condamnation s'adressait

13. Stefano Orlandi, « La cappella e la compagnia della Purità in S. Maria Novella di Firenze », *Memorie domenicane*, 30 (1958), p. 7-18 : « avendo alcuni fanciulli prese dal vicino canneto delle canne frondose come spazzole, circa l'ora ventesima cominciarono a scorrere qua e là nel cimitero. Ora accadde che mentre essi con finta guerra, come sogliono i fanciulli, scorazzano per il cimitero, uno di essi, nato dalla famiglia de' Ricasoli, giunto dinanzi alla pittura si sente chiamare dalla beatissima Madre di Dio. Il fanciullo rimane come sospeso dalla novità di quella voce. Sente chiamarsi ancora una seconda volta e ascolta la voce che gli chiede di ripulire colla sua canna frondosa la sua immagine dalla polvere e dai ragnateli. Il fanciullo obbedì docilmente ».

14. Ambrogio Traversari, *Latinae epistolae*, ed. P. Cannelto, a cura di L. Mehus, II, Firenze, Ex. Typ. Caesareo, 1759, p. 136.

15. Biblioteca nazionale centrale di Firenze (dorénavant BNCf), *Magliabechiano* (dorénavant Magl.), cl. VIII, 1500, fasc. 11, Purificazione, chap. XV, c. 91v-92r ; ASF, Capitoli delle Compagnie religiose soppresse da Pietro Leopoldo (dorénavant *Cap. CRS*) 752, Arcangelo Raffaello, chap. X, « Della vita et buoni costumi » s.n. ; BNCf, *Magl.*, cl. XXI, 11, Evangelista, chap. III, « Dell'onestà et costumi de frategli », c. 3v-4r ; BNCf, *Conventi soppressi da ordinare* (dorénavant *Conv. Sop. da ord.*) *Badia Fiorentina* 33, S. Bernardino e S. Caterina, chap. XX, « Dell'onestà e buoni chostumi », c. 11v-12v.

avant tout aux jeux de hasard, qui étaient à l'origine de rixes, d'actes blasphématoires et de dettes, et détournaient ainsi les jeunes de la vie honnête¹⁶. Par là, l'interdiction absolue d'entrer dans la taverne, l'«église du diable», comme l'appelait saint Bernardin¹⁷, lieu d'élection du jeu de hasard et d'autres vices encore¹⁸. Mais les activités réprouvées par l'Église et, partant, par les confréries, ne se limitaient pas aux jeux de hasard : tous les *ludi* militaires, tels les batailles de cailloux, les joutes, les tournois, les danses et les fêtes carnavalesques en général étaient considérés comme des divertissements inutiles « pendant lesquels on perd du temps vainement »¹⁹. Il s'agissait, en définitive, d'une condamnation globale de toutes les activités ludiques profanes et, en même temps, du *modus vivendi* des enfants et des jeunes dans les rues, de leurs mœurs violentes, rixes et autres batailles de cailloux. Les confrères ne pouvaient ni porter des armes, ni revêtir des habits luxueux ; dans les rues ils devaient se comporter *costumatamente*²⁰, c'est-à-dire sans crier, sans courir, sans lancer des objets ou faire du « bruit avec les enfants, ou se disputer, ou outrager autrui par des mots ou des actions »²¹. Dans le but d'écarter les enfants et les jeunes des licences des fêtes profanes et, en particulier, de celles de Carnaval, la confrérie leur offrait des divertissements honnêtes et édifiants : un Carnaval discipliné²².

Le Carnaval, traditionnellement reconnu comme un moment libérateur échappant aux normes habituelles, était en effet la période privilégiée de la jeunesse et de ses jeux violents²³. À cette occasion, les autorités civiles

16. Sur la condamnation et la réglementation du jeu de hasard : cf. A. Zorzi, « Battagliole e giochi », art. cit., p. 86-107 ; A. Rizzi, *Ludus*, op. cit., p. 5-24, 53-87 ; Ilaria Taddei, « Gioco d'azzardo, ribaldi e baratteria nelle città della Toscana tardo-medievale (XIII-XIV secc.) », *Quaderni storici*, XCII (1996), p. 335-362.

17. San Bernardino, *Le prediche volgari* (Quaresimale fiorentino del 1425), Firenze, L.E.F., 1940, l. IV, XXI, « Come dei usare con le buone compagne », p. 12.

18. Cf. BNCF, *Magl.*, cl. 1500, fasc. 11, Purificazione, chap. XV, c. 92r. : « niuno di detti non vada alla taverna se none in chaso di necessità et partisi tosto ».

19. ASF, *Cap. CRS 752*, Arcangelo Raffaello, chap. X, s.n. ; BNCF, *Magl.*, cl. VIII, 1500, fasc. 11, chap. XV, c. 92r. : « né usino di nocte in alcun luogho, o ridotti di balli o suoni o canti disonesti, né dove si faccino giostre, schermaglie o altri expectaculi popolari ».

20. BNCF, *Magl.*, cl. VIII, 1500, fasc. 11, Purificazione, chap. XV, c. 104v.

21. Biblioteca medicea laurenziana (dorénavant BML), *Acquisti e doni*, 336, chap. VIII, c. 10r-10v. Sur ce document : cf. Lorenzo Polizzotto, « The Medici and the youth Confraternity of the Purification of the Virgin, 1434-1506 », dans *The politics of ritual kinship. Confraternities and Social Order in Early Modern Italy*, N. Terpstra (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 98-113 ; Ilaria Taddei, *Fanciulli e giovani*, op. cit., chap. V, p. 170-173.

22. Cf. ASF, *CRS 1579*, S. Paolo, fasc. 2, c. 493v-494r. : « perché questi nel tempo del Carnevale li occupassero in qualche onesto divertimento e in tal guisa s'allontanassero dai pericoli del mondo ».

23. Pour la bibliographie sur ce sujet et pour l'analyse du Carnaval à Florence aux derniers siècles du Moyen Âge : cf. G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit.

toléraient avec plus d'indulgence les divertissements juvéniles et les excès de la fête. Pour contrecarrer les violences carnavalesques et pour ainsi « détourner tous les confrères des plaisirs sensuels » de la fête, la confrérie organisait des spectacles théâtraux. Enfants, adolescents et jeunes récitaient des drames sacrés, se fondant souvent sur des narrations bibliques et hagiographiques mettant en évidence les vertus morales. Les thèmes des représentations étaient tout à fait conformes aux valeurs que la confrérie voulait transmettre aux jeunes. Comme Nerida Newbiggin l'a bien montré, le drame de Feo Belcari, *Abraham et Isaac*, insistait sur l'innocence d'Isaac présenté comme modèle d'amour filial²⁴. Un autre texte s'adaptant parfaitement aux attentes pédagogiques des confréries était le drame du *Vitello Sagginato*, rédigé par Piero di Mariano Muzzi, le gardien de la confrérie de la Purification-de-la-Vierge-Marie : la représentation, qui était une variation de la parabole du *Fils prodigue*, fut mise en scène lors du Carnaval de 1450 dans le jardin du couvent de San Marco²⁵. Par l'imitation des personnages bibliques, les confrères pouvaient être éduqués dans les gestes, la parole et les mouvements, et apprendre ainsi la maîtrise de l'âme et du corps²⁶. La récitation des drames sacrés constituait l'une des pratiques exprimant le mieux les méthodes et les principes éducatifs promulgués par les pédagogues humanistes qui partageaient avec la tradition chrétienne le concept de l'imitation du bon exemple : les jeunes pouvaient par mimétisme s'identifier avec le modèle.

Le caractère didactique des représentations sacrées se doublait toutefois d'un côté d'amusement, et ces spectacles étaient considérés comme des « récréations » édifiantes, c'est-à-dire des moments de détente après les dévotions confraternelles²⁷. Malgré l'austérité des récits (où, par ailleurs, moments solennels et moments comiques alternaient), l'on peut aisément imaginer que la préparation et la récitation des spectacles puissent avoir

24. Nerida Newbiggin, « Il testo e il contesto dell'Abramo e Isac di Feo Belcari », *Studi e problemi di critica testuale*, 23 (1981), p. 12-38.

25. *Nuovo corpus di sacre rappresentazioni fiorentine del Quattrocento edite e inedite tratte da manoscritti coevi e ricontrollate su di essi*, ed. by N. Newbiggin, Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1983, p. 29-55 ; Nerida Newbiggin, « The word made flesh. The rappresentazioni of Mysteries and Miracles in Fifteenth-century Florence », dans *Christianity and the Renaissance*, T. Verdon et J. Henderson (éd.), Syracuse - New York, Syracuse University Press, 1990, p. 363 ; *id.*, *Feste d'Oltrarno. Plays in churches in fifteenth-century Florence*, Firenze, Olschki, 1996, p. 111.

26. Cf. Richard C. Trexler, *Rituale : Adolescenza e salvezza*, dans *id.*, *Famiglia e potere a Firenze nel Rinascimento*, trad. it., Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1990, p. 100-109 ; Konrad Eisenbichler, « Plays at the Archangel Raphael's » ; *Fifteenth-Century Studies*, 13 (1988), p. 519-534 ; *id.*, *The boys of the Archangel Raphael. A Youth confraternity in Florence, 1411-1785*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 198-217.

27. *Id.*, « "Cosa degna" : il teatro nelle confraternite di fanciulli a Firenze nel Rinascimento » dans *Confraternite, chiesa e società*, a cura di L. Bertoldi Lenoci, Lecce, Conte Editore, 1994, p. 823-836.

amusé les enfants et les jeunes. En effet, si elles n'avaient pas offert de divertissement aux confrères, elles n'auraient certainement pas été choisies comme activités principales du Carnaval, en opposition aux jeux typiques de cette fête. Dans ce sens, il est intéressant de remarquer que les premières comédies humanistes représentées à Florence dans le cadre des *scolae clericorum* se concentrent aussi dans la période de Carnaval : les élèves de l'humaniste Giorgio Antonio Vespucci représentent l'Andria de Térence lors du Carnaval de 1476 ; deux ans plus tard, à la même époque, les enfants du chœur de la cathédrale, sous la direction de leur maître Piero Domizi, mettent en scène un autre texte classique dans l'église d'Ognissanti²⁸. Aussi bien dans les confréries qu'à l'intérieur des écoles de chant, la récitation interrompait lors du Carnaval le temps des études et des prières. Durant le Carême en revanche, période consacrée à la « purification » et donc à la privation de toute sorte de plaisir, drames sacrés et théâtre profane étaient pareillement inadéquats²⁹.

Les statuts de la confrérie de la Pureté, constituée à Pistoia au début du XVI^e siècle sous l'exemple des *societates puerorum, adolescentium et iuvenum* florentines, mentionnent parmi les récréations carnavalesques la balle, un jeu très « ancien » mis en valeur par les humanistes comme une pratique édifiante pour le corps³⁰. Les confrères élaient un *messere*, c'est-à-dire un dignitaire chargé de l'organisation financière et du décor de la fête, qui était le responsable du bon déroulement des jeux et des autres activités festives, destinées à éloigner les jeunes des activités défendues. Le jeu de balle, comme plus tard celui des *pallottole* (c'est-à-dire une sorte de jeu de boules pratiqué dans des lieux expressément conçus pour eux³¹), était considéré comme un mal mineur qui devait remédier aux jeux plus dangereux échappant au contrôle des confréries.

Le *messere* s'occupait aussi d'organiser à ses frais des « plaisirs corporels »³² consistant à offrir à boire et à manger aux confrères. En tant que *messere* de la fête, le fils de Laurent de Médicis, Julien (le futur duc de Nemours), qui faisait partie de la confrérie de la Purification avec son frère Jean, « organisa trois beaux déjeuners pour tous les enfants de la compa-

28. Cf. Isidoro del Lungo, *Florentia, uomini e cose del Quattrocento*, Firenze, G. Barbera, 1897, p. 379-387, en particulier p. 380-381.

29. Sur l'opposition Carnaval / Carême, cf. G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit.

30. Leon Battista Alberti, *I libri della famiglia*, nuova ed., a cura di R. Romano e A. Tenenti, Torino, Einaudi, 1994, p. 89 : « E usino e' nostri giovani la palla, giuoco antichissimo e proprio alla destrezza quale si loda in persona gentile ».

31. Cf. K. Eisenbichler, *The boys of the Archangel Raphael*, op. cit., p. 194-196.

32. *Una confraternita di giovanetti pistoiesi al principio del sec. XVI (Compagnia della Purità)*, a cura di P. Vigo, Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1969, p. 49.

gnie, avec beaucoup de pâtisserie, de gaufrettes, de petits gâteaux, et du vin Trebbiano»³³.

Il est intéressant de remarquer que la confrérie applique aussi une tradition chevaleresque en élisant un *messere*, pratique qui s'était répandue à Florence dans tous les groupes sociaux³⁴. Dans les ateliers de la laine, par exemple, les employés fêtaient le Jeudi Gras en désignant un seigneur de la *brigata ad gaudendum*³⁵. La version disciplinée du Carnaval n'empêchait donc pas les confrères (parmi lesquels les *artifices* étaient nombreux) de retrouver, comme dans les ateliers, les rituels du *Berlingaccio* (du nom donné au Jeudi Gras). Le fait d'instaurer une atmosphère carnavalesque dans le cadre confraternel répondait très probablement à un choix pragmatique, dont le but était d'offrir aux jeunes une alternative agréable aux jeux indisciplinés hors de la confrérie. La confrérie ne remplaça pas toutes les licences festives par des activités dévotes, mais préserva des aspects «carnavalesques».

La réforme morale organisée par Savonarole entre 1495-1498 fut beaucoup plus rigide, radicalisant l'action de moralisation de la fête amorcée par les confréries. Le frère dominicain envisageait de régénérer en profondeur les coutumes sociales, transformant les enfants en ces anges de la nouvelle Jérusalem qui aurait bientôt triomphé de la Florence-Babylone. Il exalta la dimension sacrale de l'enfance, liée à son état d'innocence, faisant apparaître les enfants comme des anges capables de favoriser le renouvellement spirituel et moral de toute la communauté³⁶.

33. Bartolomeo Masi, *Ricordanze di Bartolomeo Masi calderajo fiorentino, dal 1478 al 1526*, Firenze, Sansoni, 1906, p. 15-16 : «fecie fare tre belle colizione a tutti e fanciugli di detta Compagnia, con tante confezione e cialdoncini e berlingozzi e trebiano». Sur ce sujet : cf. Konrad Eisenbichler, «Confraternities and Carnival: the context of Lorenzo de' Medici's Rappresentazione di SS. Giovanni e Paolo», dans *Medieval Drama on the Continent of Europe*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, Western Michigan University, 1993, p. 128-139.

34. Cf. Robert Davidsohn, *Storia di Firenze*, trad. it., 8 vol., Firenze, Sansoni, 1956-1968, VII, Firenze, 1965, p. 556-560 ; Franco Cardini, «Le feste in Toscana», dans *id.*, *Le mura di Firenze inargentate*, Palermo, Sellerio, 1993, p. 295-308 ; I. Taddei, «Gioco d'azzardo», art. cit., p. 335-362.

35. Cf. Franco Franceschi, *Oltre il «Tumulto». I lavoratori fiorentini dell'Arte della Lana fra Tre e Quattrocento*, Firenze, Olschki, 1993, p. 302-303 ; *id.*, «La mémoire des laboratores au début du xv^e siècle», *Annales E.S.C.*, XLV(1990), p. 1155-1156 ; G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit., p. 112-114.

36. Plusieurs travaux ont été publiés sur la réforme morale organisée par Savonarole et sur le rôle des enfants dans le mouvement de renouvellement : cf. en particulier R. C. Trexler, *Rituale: Adolescenza e salvezza*, art. cit., p. 123-141 ; O. Niccoli, *Il seme della violenza*, op. cit., p. 77-83 ; *id.*, «I bambini del Savonarola», dans *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, a cura di G. Garfagnini, Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 1996, p. 279-288 ; *id.*, «I fanciulli del Savonarola : usi religiosi e politici dell'infanzia nell'Italia del Rinascimento», dans *Savonarole. Enjeux, débats, questions*, Actes du Colloque International (Paris, 25-27 janvier 1996), réunis par A. Fontès, J. L. Fournel, M. Plaisance, Paris, Université de la Sorbonne nouvelle, p. 105-120 ; G. Ciappelli,

Les enfants, réunis sur la base des quartiers de la ville en quatre groupes dirigés par leurs officiers, furent chargés du rôle de policiers de mœurs publiques : ils faisaient la ronde dans les rues pour recueillir les objets futiles, parures trop luxueuses des femmes, cartes et dés, qu'ils brûlaient ensuite sur les bûchers des vanités (*falò delle vanità*)³⁷. La fonction « purificatrice » des enfants se réalisait particulièrement lors du Carnaval : tous les jeux et spectacles qui n'étaient pas religieux y étaient abolis. Le mouvement savonarolien, inspiré de la structure interne des confréries de jeunesse préexistantes, adopte aussi les modèles éducatifs caractéristiques de la pédagogie des *societates puerorum, adulescentium et iuvenum* : toute licence festive fut remplacée par des activités dévotionnelles. L'action anti-ludique promue par les troupes d'enfants recouvrait des formes identiques à celles des activités festives, mais avec des contenus complètement renversés. Les *sassaiole* devinrent des processions dévotes ; les *stili* – des bâtons que des jeunes employaient dans une sorte de *charivari*³⁸ pour barrer le passage aux gens, particulièrement aux jeunes femmes, en échange d'un tribut – se transformèrent en crucifix et l'argent recueilli par cette quête fut utilisé pour des œuvres de charité ; les *capannucci* enfin (des piles de bois destinées à être brûlées) autour desquels les jeunes se réunissaient en chantant joyeusement les soirs de Carnaval prirent la forme de bûchers des vanités³⁹.

Selon les récits rédigés par les partisans de Savonarole, les enfants réalisaient cette œuvre de moralisation avec mansuétude et humilité⁴⁰. Les adversaires du Frère – les *Compagnacci*⁴¹ – ne sauraient partager la

Carnevale e Quaresima, op. cit., p. 213-233. Sur ce sujet je me permets de renvoyer à Ilaria Taddei, « Domenico Buonvicini e i fanciulli », *Valdinievole. Studi storici*, 1 (2000), Atti della giornata di studi *Fra' Domenico Buonvicini da Pescia. Nel quinto centenario della morte* (Pescia, 7.11.1998), p. 59-72.

37. Cf. Iacopo Nardi, *Istorie della città di Firenze, ridotte alla lezione de' codici originali con l'aggiunta del decimo libro e con annotazioni*, a cura di L. Arbib, 2 vol., Firenze, tip. L. Pezzati, 1842, I, p. 111-112.

38. Sur ce thème : cf. Claude Gauvard, Altan Gokalp, « Les conduites de bruit et leur signification à la fin du Moyen Age : le charivari », *Annales E.S.C.*, XXIX (1974), p. 639-704 ; *Le charivari*, Actes de la table ronde organisée à Paris (25-27 avril 1977) par l'EHESS et le CNRS, publiés par J. Le Goff, J.-C. Schmitt, Mouton, Paris, 1981.

39. Cf. O. Niccoli, art. cit., en particulier p. 368-369 ; *id.*, *Il seme della violenza*, op. cit., p. 77-83 ; *id.*, *I bambini del Savonarola*, art. cit., p. 279-288 ; G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit., p. 213-233. Pour une description des pratiques des *battagliole*, des *stili* et des *capannucci* : cf. infra note 49.

40. Cf. I. Nardi, *Istorie della città di Firenze*, op. cit., p. 111-112 ; « Dal commento di Hierony. B. sopra a Più canzone e sonetti dello amore et della bellezza divina », dans *Canzona d'un Piagnone pel bruciamento delle vanità nel Carnevale del 1498*, a cura di I. Del Lungo, Firenze, Grazzini, 1864, p. XIX.

41. Sur le groupe des *Compagnacci* : cf. Luca Landucci, *Diario fiorentino del 1450 al 1516*,

même opinion à l'égard des enfants. En effet, parmi les *Compagnacci*, il y avait une forte présence de jeunes, victimes désignées de l'action moralisatrice des *Piagnoni* (du nom donné aux adeptes de Savonarole). Les transformations profondes des traditions liées au Carnaval, qui privaient les jeunes de leurs activités typiques, licences festives et charivaris en particulier⁴², ne pouvaient pas être tolérées par les *Compagnacci*⁴³. L'opposition entre ceux-ci et les enfants-anges se transforma presque en conflit d'âge et les jeunes réagirent par le langage rituel qui leur était habituel: ils commencèrent à perturber les cérémonies religieuses par des bruits assourdissants, à briser des objets sacrés, à attaquer les processions par des cailloux, et à introduire des animaux et de la saleté dans les églises⁴⁴. Face à ces attaques des *Compagnacci*, les enfants ne devaient pas rester sans réponse. En effet, même les récits des partisans de Savonarole confirment que les armes employées par les enfants ne furent pas toujours celles de la mansuétude et qu'ils répondirent aux agressions par la violence. Le biographe de Savonarole, Serafino Razzi, relate que, lorsqu'en 1496 la procession des enfants fut interrompue près de l'église de Santa Trinità par les jets de pierres des jeunes, les petits anges « se débarrassèrent tout de suite de leurs vestes longues, dont ils

continuato da un anonimo fino al 1542, prefazione di A. Lanza, Firenze, Sansoni, 1985 [rist. anast. dell'ed. Firenze, 1883], p. 164, 166; I. Nardi, *Istorie della città di Firenze*, op. cit., I, p. 149.

42. Sur les jeunes et leurs fonctions: cf. Natalie Zemon Davis, *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au xvi^e siècle*, Paris, Aubier, 1979, p. 159-209; Jacques Rossiaud, « Fraternités de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'histoire*, XXI, 1976, p. 67-102; Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres 1579-1580*, Paris, Gallimard, 1979; Robert Muchembled, *Les jeunes, les jeux et la jeunesse en Artois au xvi^e siècle*, dans *Les jeux à la Renaissance*, dirigé par P. Ariès - J.-C. Margolin, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1982, p. 563-579; id., *L'Invention de l'homme moderne. Sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988; id., « I "giovani" e i gruppi giovanili nella società rurale francese (XV-XVI secolo) », dans *Poteri carismatici e informali: chiesa e società medioevali*, a cura di A. Paravicini Bagliani - A. Vauchez, Palermo, Sellerio, 1992, p. 17-37; Jean-Pierre Gutton, « Reinage, abbayes de jeunesse et confréries dans les villages de l'ancienne France », *Cahiers d'histoire* IV (1975), p. 443-453; Claude Gauvard, « Les jeunes à la fin du Moyen Âge: une classe d'âge? », *Annales de l'Est*, 1-2 (1982), p. 225-244; Alessandro Barbero, « La violenza organizzata. L'Abbazia degli stolti a Torino fra Quattro e Cinquecento », *Bollettino storico bibliografico subalpino*, LXXXVIII (1990), p. 400-405; Elisabeth Crouzet-Pavan, *Un fiore del male: i giovani nelle società urbane italiane (secoli XIV-XV)*, dans *Storia dei giovani*, I. *Dall'antichità all'età moderna*, a cura di G. Levi e J.-C. Schmitt, Roma-Bari, Laterza, 1994, p. 211-277; Ilaria Taddei, *Fête, jeunesse et pouvoirs*, Lausanne, Université de Lausanne, 1991.

43. Sur le conflit entre les enfants de Savonarole et les *Compagnacci*: cf. G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit., p. 213-233; Cesare Puelli-Maestrelli, « Savonarole, la politique et la jeunesse à Florence », dans *Théorie et pratique politiques à la Renaissance*, XVII^e Colloque International de Tours, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1977, p. 1-13.

44. Cf. L. Landucci, *Diario fiorentino*, op. cit., p. 147-148, 151, 163; Giovanni Cambi, *Istorie di Giovanni Cambi, cittadino fiorentino*, dans *Delizie degli eruditi toscani*, a cura di I. di San Luigi, 24 vol., Firenze, Cambiagi, 1770-1789, XXI, II, p. 104-105, 135-137; I. Nardi, *Istorie*, op. cit., I, p. 148.

firent des boucliers, et réussirent à mettre en fuite les fils du Diable à coups de pierre »⁴⁵.

La réalité fut loin d'illustrer les ambitions morales et spirituelles des confréries et encore moins celles de Savonarole: leur action moralisatrice ne fut pas capable d'éliminer les pratiques violentes des *sassaiole*. Les nouveaux modèles de conduite et les formes festives alternatives proposés dans les confréries puis intégrés dans le mouvement savonarolien ne transformèrent ni les enfants en anges ni le Carnaval en Carême.

On sait, en effet, que le corps inanimé du frère dominicain fut lapidé par les *fanciulli* eux-mêmes⁴⁶ et qu'une année après la mort du Frère fut célébré un « Carnaval du Diable », décrit par Giovanni Cambi: on organisa dans la ville quinze *capannucci*, reliés en deux parties correspondant aux groupes qui s'affrontèrent dans l'Oltrarno, entre le pont de la Carraia et il Canto della Coculia; les batailles de pierres se transformèrent bientôt en combats de lances provoquant la mort de l'un des participants⁴⁷. Cette bataille qui comptait surtout des hommes du peuple (*uomini tutti plebei*) ainsi que des enfants issus de milieux aisés (*fanciulli da bene*) garde le caractère territorial caractéristique des jeux militaires de la première phase communale⁴⁸. Les *capannucci*, qui étaient généralement érigés au carrefour des rues, marquaient en effet le domaine territorial représentant l'enjeu du combat; une fois la bataille terminée, les violences n'étaient pas achevées pour autant: au coucher du soleil, de nouvelles rixes pouvaient se produire entre les deux groupes dont chacun cherchait à éteindre le feu des autres *capannucci*⁴⁹. Aux yeux des autorités de la ville, la bataille de cailloux qui

45. Biblioteca moreniana, Firenze [dorénavant BMF], *Moreni* 285, Serafino Razzi, *Vita di Fra Girolamo e sommario delle apologie di lui*, c. 143v.-144 r. « Accadde in questa processione narrata com'essendo ella passata la Chiesa di Santa Trinita, arrivato al luogo della Pancaccia, dove sogliono stare i giovani oziosi a confabulare appunto, vi si trovarono sopra a sedere alcuni Compagnacci figliuoli del Diavolo e nemici del servo di Dio, i quali dal padre loro instigati, doppo le parole ingiuriose detteli, incominciarono a tirare dietro alla processione de' sassi. Ma ecco che, venendo subito lo spirito del Signore nei figliuoli della luce cioè nei nobili cittadini che, seguitavano detta processione, gli averesti veduti in un tratto cavatisi le vesti lunghe e, fattone scudo, dare eglino ancora di mano ai sassi per difesa e per l'onor di Dio e perseguitare quei figliuoli di perdizione i quali con la fuga si salvarono e la processione quietamente da poi seguìto il suo viaggio ».

46. Cf. Bartolomeo Cerretani, *Ricordi*, a cura di G. Berti, Firenze, Olschki, 1993, p. 283.

47. Cf. Cambi, *Istorie*, op. cit., XXI, II, p. 135-137.

48. Sur cet événement: cf. G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima*, op. cit., p. 128-131.

49. BMF, *Moreni* 285, Serafino Razzi, *Vita di Fra Girolamo*, ms cit., c. 136v.-137v.: « Si deve sapere come anticamente in Firenze nel tempo del Carnevale si congregavano i fanciulli in diverse compagnie da loro chiamate potenzie e costumavano di porsi ai capi di qualche strada con un'asta da loro chiamata lo stile e quando vedevano passare alcuna donna e massimamente fanciulle

s'était déroulée lors du Carnaval de 1499 provoquant la mort d'un participant dut paraître trop violente pour permettre aux deux groupes ennemis de poursuivre la fête pendant la nuit ; ainsi, tous les *capannucci* furent brûlés le soir par les magistrats de la ville⁵⁰.

Après la parenthèse savonarolienne, le Carnaval reprit donc ses jeux traditionnels, qui, selon les chroniqueurs, furent encore plus violents qu'auparavant. De leur côté, les autorités civiles se limitèrent à réglementer les jeux violents dans l'espace rituel de la fête, prenant les mesures nécessaires pour assurer l'ordre public. D'où la décision des magistrats de la ville, en 1515, après le retour des Médicis, d'imposer la fermeture des boutiques durant la période comprise entre *Berlingaccio* et le premier jour de Carême à cause de la coutume des batailles de cailloux (« l'usanza di fare a' sassi »)⁵¹. On perçoit dans cette réglementation une reconnaissance institutionnelle des *sassaiole* durant le Carnaval. Cette mesure était avant tout dictée par la volonté des autorités municipales de conjurer les accidents qui pouvaient se produire pendant les batailles aux dépens des boutiques ; mais elle donnait aussi la possibilité aux artisans de participer aux batailles carnavalesques. On sait d'ailleurs que le Jeudi Gras les *lavoranti* (travailleurs) de la laine se réunissaient en brigades festives qui correspondaient fort probablement aux *potenze*, c'est-à-dire aux associations populaires instituées à Florence par le duc d'Athènes (1343-1346)⁵².

nobili, correndo tosto, attraversavano alla cantonata quell'asta, e se la nobil fanciulla o altra donna voleva passare bisognava che pagasse loro un beveraggio o altra discrizione o marcia e di poi di quel denaro ne facevano fra di loro cene e merende. E ancora erano soliti di comperare un albero assai lungo il quale chiamavano lo stile del capannuccio, e quello poi rizzandolo sul crucicchio di qualche strada, lo circondavano di fascine e di scope e poi la sera del Carnevale le davano fuoco e ciascuna potenza si studiava di superare l'altre col fare il suo capannuccio maggiore di quelli degli altri. Et lo stavano guardando dopo che avevano accomodato fino alla sera ciascheduna potenza il suo, acciò che non venisse qualcheduna dell'altre potenze a mettervi fuoco avanti tempo e per questa causa si facevano gran battaglie fra loro, prima incominciando i fanciulli con i sassi, e poi i giovanetti e garzoncelli più grandi e ultimamente sottentrandovi ancora bene spesso gli uomini fatti, onde ogni anno ve ne rimanevano alcuni morti e molti anco storpiati. Imperò che riscaldandosi i sangui e venendo in collera e talvolta venivano ancora all'armi e gettandosi dai tetti dei tegoli e dalle finestre dei mattoni onde in tali zuffe e romori ne seguiva di molto male ; e l'istesse pietre recate aposte dai fanciulli dal fiume Arno e dal torrente di Mugnone tirate in tal baruffa da forte e valide braccia, risaltando quando non coglievano di porta sopra delle strade lasciate, facevano grandissima rovina e gran danno al popolo che vi concorrevano. E non si poteva quando erano in quelle furie rimediare né Bargello né Signoria, anzi provandosi più volte il Bargello con la corte sua di spartirgli, ebbe per buono a non lasciarvi la vita cotanta era la tempesta de' sassi che contra di lui e della sua gente pioveva e fulminava. Nemmeno la Signoria dopo il fatto poteva rivedere la causa o pretender gastigo perciò che vi era interessata tutta la città avendoci quasi tutti i loro figliuoli ».

50. G. Cambi, *Istorie, op. cit.*, XXI, II, p. 136 ; G. Ciappelli, *Carnevale e Quaresima, op. cit.*, p. 129.

51. Cf. ASF, *Provvisioni. Registri*, 202, C. 17v-18r, 18 avril 1515.

52. Sur ce thème : cf. Richard C. Trexler, « De la ville à la Cour. La déraison à Florence durant la République et le Grand Duché », dans *Le charivari, op. cit.*, p. 168-176 ; *id.*, *Public life in Renais-*

Or, cette mesure législative ouvrit une nouvelle saison pour les *battagliole* et *potenze*. Ces associations qui réunissaient le petit peuple (travailleurs salariés, petits artisans, apprentis, et commis de boutique) en royaumes correspondant aux circonscriptions administratives de la ville acquirent au cours du XVI^e siècle, sous le patronage des Médicis, un rôle central dans les rituels festifs : elles devinrent les acteurs principaux des batailles de cailloux du Carnaval ainsi que des *armeggerie* organisées pour fêter des événements importants et célébrer la Saint-Jean-Baptiste⁵³.

Ni les *Honesti et piacevoli exercitii*⁵⁴ proposés par les confréries ni les substitutions festives réalisées par Savonarole purent éradiquer les *battagliole* des mœurs florentines. Mais ils marquèrent un tournant dans les modèles de jeux qui s'adressaient à la jeunesse : en déviant l'intérêt des enfants vers des jeux plus édifiants – représentations sacrées et jeu de balle – les confréries intégrèrent les divertissements dans un cadre qui répondait parfaitement aux exigences de discipline et d'éducation ressenties dans la société du Quattrocento car elles offraient une formation et une socialisation contrôlée, en alternative aux relations informelles de la rue.

sance Florence, New York, Academic Press, 1980, p. 400-417 ; Daniela Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile*, Bologna, Il Mulino, 1988, p. 118-119.

53. Cf. « Alcune notizie tratte da un libro che fu già d'Ant. d'Orazio d'Antonio San Gallo », *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, XVII (1906), p. 78-79 ; Agostino Lapini, *Diario fiorentino*, a cura di O. Corazzini, Firenze, Sansoni, 1900, p. 194-195 ; Giuliano de' Ricci, *Cronaca (1532-1606)*, Milano, Riccardo Ricciardi ed., 1962, p. 215-228 ; Iodoco del Badia, *Le Signorie o le Potenze festeggianti del Contado fiorentino*, Firenze, Tip. Dell'Arte della Stampa, 1876. Sur ce sujet, cf. R. C. Trexler, *De la ville à la Cour*, art. cit., p. 168-176 ; id., *Public life*, p. 400-417 ; Michel Plaisance, « La politique culturelle de Côme I^{er} et les Fêtes annuelles à Florence de 1541 à 1550 », dans *Les Fêtes à la Renaissance*, études réunies et présentées par J. Jacquot et E. Konigson, III, Paris, Ed. du CNRS, 1975, p. 133-152.

54. *Una confraternita di giovanetti*, op. cit., p. 49.